



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DANS LA COMMUNE D'AGNY

Arras, le 2 septembre 2020

Par arrêté préfectoral en date du 12 août 2020, les électeurs de la commune d'AGNY sont convoqués **le dimanche 4 octobre 2020 et, en cas de second tour, le dimanche 11 octobre 2020**, en vue de procéder au renouvellement du conseil municipal.

Les déclarations de candidature, seront reçues à la préfecture du Pas-de-Calais, au bureau des élections et des associations (rue Ferdinand Buisson – 62000 ARRAS).

Pour le premier tour de scrutin :

- du jeudi 10 septembre au jeudi 17 septembre 2020 inclus de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Pour l'éventuel second tour de scrutin :

- du lundi 5 au mardi 6 octobre 2020 de 9h à 12h et de 14 h à 16h30.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)